

Informations municipales



Meilleurs Vœux

2010

N°99 - Janvier 2010

SOMMAIRE du N° 99

Le mot du Maire (p 3 & 4)

Meilleurs Vœux 2010

Comptes-rendus des Conseils Municipaux :

- Conseil du 28 septembre 2009 (p 5 & 6)
- Conseil du 11 janvier 2010 (p 8, 9 & 10)

CCAS :

Réunion du 13 octobre 2009 (p 7)

Communauté de Communes du Pays de Jales

- **Rénovez en Ardèche méridionale (p 11)**
- **Vie de Com Com (p 12)**
- **Centre de loisirs (p 12)**

Gérons nos déchets (p 13)

L'actu en images (p 14)

Sur Internet :

<http://www.malbosc.net>

Pour recevoir des informations par courriel écrire à info@malbosc.net

Mairie de MALBOSC

Tel/fax 04 75 36 90 40

mairie.malbosc@wanadoo.fr

Ouverture au public :

Lundi :

9 h - 12 h & 14 h - 17 h

Jeudi : 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 12 h

ETAT CIVIL - 2009

Naissances :

- FORSLUND Jasmine le 02 juin 2009 à Aubenas
- TUMBARELLO Arwen le 10 septembre 2009 à Aubenas

Décès :

- OZIOL Hervé le 14 janvier 2009 à Givors 69
- COLOMB Marie-Louise le 25 avril 2009 à Ales 30
- BIETRY Richard le 22 août 2009 à Ales 30
- FABRE Henriette épouse MEYNADIER le 06 octobre 2009 à Dessèche 30
- THOME Juliette le 24 octobre 2009 à Nîmes 30

Le mot du maire

Vœux à la population de la commune pour 2010 (cérémonie du 16 janvier 2010)

Monsieur le conseiller Général, Madame la présidente de la communauté de commune, Madame et Messieurs les maires, Mesdames et messieurs les élus Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre présence à cette cérémonie qui est certes convenue mais qui représente quand même un moment important de la commune pour la convivialité, le rassemblement et aussi l'information, chose à laquelle nous nous sommes engagés dès le début du mandat.

Permettez-moi de vous présenter, au nom du conseil municipal, tous mes vœux de bonne et heureuse année, que 2010 vous soit favorable, qu'elle soit une année de réussite dans vos projets.

Que s'est-il passé en 2009 ?

Beaucoup de choses bien sûr. Mais d'abord et en juillet, dans le bulletin, je me suis exprimé sur le personnel municipal du secrétariat et du chamboulement qui s'est produit. Je renouvelle pour Evelyne Beaurain mes vœux de prompt rétablissement.

Pour ce qui me concerne, vous êtes en droit de savoir quelle va être ma situation compte tenu de la santé de mon épouse. J'assumerai ma fonction de Maire certes avec des difficultés supplémentaires, mais doré et déjà je voudrais remercier les élus, l'exécutif, et le premier adjoint pour leur réactivité et saluer l'esprit de groupe pour assurer au mieux les affaires municipales.

Ensuite les travaux :

L'année 2009 fut annoncée année difficile, c'est ce que l'on a pu constater, et, de plus, les choses ont été longues à se mettre en place.

Les travaux de réparation des dégâts de 2008 n'ont été réalisés qu'au mois de septembre et d'octobre, la préfecture ne nous ayant indiqué le financement de l'Etat qu'au mois de juillet.

Même les études ont été longues et le temps ne nous a pas aidés, tant pour le carrefour de Sabuscles que pour la pose des compteurs de production. Au sujet des études nous avons mandaté la société d'ingénierie ECOREN pour une étude de faisabilité de fabrication d'énergie électrique et de pellets à partir de la biomasse ; déjà une première réunion a eu lieu en décembre et les premières conclusions de faisabilité nous seront présentées le 29 janvier.

Bref nous avons réalisé assez peu de travaux mais beaucoup de mises en chantiers ont été lancées.

Le mot du maire

Pour les réalisations : il y a l'eau de l'Eyrolles et des Combres, les travaux des dégâts d'orages, le goudronnage de la route ainsi que l'enfouissement des réseaux du Mas, la piste DFCI de Gournier ainsi qu'une coupe de pins.

Pour les mises en chantier, il y a les travaux de sécurisation et d'aménagement du cimetière, le carrefour de Sabuscle ; la piste DFCI de Fabre, l'eau du pont du Moutet, la pose de 5 compteurs généraux de production. L'ensemble représente une somme en investissement d'environ 250 000 euros sur un peu plus de 300 000 prévus au budget.

Il faudra très rapidement finir les travaux commencés en 2009, nous avons jusqu'à fin mars 2010 pour les réaliser.

2010 sera aussi l'année de l'étude de l'assainissement collectif du Chef-lieu et du Mas pour lequel nous avons d'ores et déjà l'assurance d'un financement du département. Lors du dernier conseil municipal nous avons délibéré sur le lancement d'un Avant Projet Sommaire en vue de régler le problème récurrent et dramatique de l'eau de FABRE.

2010 sera l'année d'un effort particulier pour la maintenance des routes et des édifices communaux, de travaux de mise aux normes du réseau d'eau potable, de la réalisation de la deuxième tranche de la piste DFCI de Fabre. Si l'étude de faisabilité rendue par ECOREN est positive, nous entamerons alors la phase d'étude de réalisation.

La gestion municipale procède de la démocratie représentative dont on connaît les limites et la démocratie participative représente une alternative à ces limites. Ainsi pour les grands sujets d'aménagements, de développement économique de la commune, les projets seront présentés et débattus avec la population de Malbosc, nous ne manquerons pas de vous y inviter dans le courant de l'année.

Mais l'année ne fait que commencer, alors souhaitons nous bon courage, et une fois encore

Meilleurs Vœux 2010



28 septembre
2009

Conseil Municipal

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Jean Emmanuel BAURAIN, Robert CHAMBOREDON, Magali DUBOIS, Catherine FISSEUX, Régis HUREZ, Huguette MARZEAU

Absents représentés : Pierre CHAZERANS
donnant pouvoir à Michel PIALET,
Paul KELLER donnant pouvoir à Magali DUBOIS

Secrétaire de séance : Magali DUBOIS

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

1) Signature des comptes administratifs :

Après vérification les comptes administratifs sont signés par les membres du conseil présents

2) Délibérations :

➤ 2009-016 : Perception de subventions (pose de compteurs généraux)

Monsieur le Maire précise que l'Agence de l'eau, dans le cadre de son contrat établi avec le Département de l'Ardèche pour la durée du 9^e programme, demande aux collectivités maîtres d'ouvrage d'autoriser le Département à percevoir pour leur compte les subventions que l'Agence leur attribue, et à leur reverser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
AUTORISE le Département à percevoir, pour le compte de la Commune, la subvention attribuée par l'Agence de l'eau pour les opérations qui se dérouleront sur la période du 9^e programme, et à lui reverser.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

➤ 2009-017 : Projet Energie/BIOMASSE : étude de faisabilité

Monsieur le Maire présente au conseil l'état d'avancement du dossier et explique le projet dans son ensemble :

1. Valoriser la forêt de pins maritimes pour produire de l'énergie électrique et des granulés de bois en respectant le principe de co-génération et sécuriser la commune (incendies)

2. Développer l'activité économique durable.

Le conseil, ayant pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré :

Autorise le maire :

1. à lancer l'étude de faisabilité
2. à procéder aux consultations nécessaires,
3. à demander les subventions à la région Rhône Alpes.
4. à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

➤ 2009-018 : Contrat d'assurance « Risques statutaires »

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'avait pas renouvelé son contrat d'assurance des risques statutaires. Pour remédier à cette situation, il a été demandé au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ; Le Maire expose que le Centre de Gestion de l'Ardèche a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2)

De la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics ;

Décide d'accepter la proposition suivante :

Article 1^{er} :

Durée du contrat : 4 ans

(date d'effet 1^{er} JANVIER 2010)

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : décès, accident de service et maladie imputable au service, longue maladie, maladie de longue durée, maternité/adoption, paternité, maladie ordinaire,

temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, infirmité de guerre, invalidité temporaire.

Conditions : TAUX - 5.10 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents Non-Titulaires effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre.

Risques garantis : Accidents de service / maladie professionnelle ; grave maladie ; Maternité - paternité - adoption ; maladie ordinaire.

Conditions : TAUX - 1.05 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

Article 2 : La commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

➤ 2009-019 : Travaux carrefour de Sabuscles

Monsieur le Maire présente au conseil l'état d'avancement du dossier et le tracé validé par les services du département.

Le conseil, ayant pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré :

1. Accepte la mise en œuvre des travaux d'amélioration du carrefour D 216 / VC 11 selon le tracé fourni par les services du département.

2. Autorise le maire :

- à procéder aux consultations nécessaires,
- à procéder à l'acquisition des terrains nécessaires sur l'emprise du projet
- à demander la subvention à Cap Territoire.
- à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

➤ 2009-020 : Aménagement du cimetière (tranche 1 & 2)

Monsieur le Maire présente au conseil l'état d'avancement du dossier, précise que le projet complet a un coût de **31 000.00 € HT** et que lors du vote du budget il a été décidé de procéder par tranche.

Le conseil, ayant pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré :

1. Accepte la mise en œuvre des travaux d'aménagement :

A Tranche ferme 2009 : SECURITE

- 1. pose de barrières sur le mur de soutènement,
- 2. mise en sécurité du dépôt de végétaux (intérieur) et des containers (extérieur)

B Tranche 2010 ... : Allées, columbarium, mur du souvenir ...

2. Autorise le maire :

- à procéder aux consultations nécessaires,
- à demander la subvention à Cap Territoire.
- à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3) Point de situation

Bilan travaux après dégâts d'orage (octobre 2008)

Tous les points signalés sont en réparation. Les goudronnages de finition seront terminés semaine 42

Projet Assainissement Le Village-Le Mas

Mise en concurrence des cabinets d'études

AEP L'Eyrolles

Les travaux de terrassement sont achevés, la mise en eau devrait se faire dans les jours qui viennent

4) Questions diverses :

SPANC : la convention que nous avons avec St PAUL LE JEUNE risque d'être remise en cause, une solution de remplacement doit être étudiée d'ici la fin 2009, un prochain conseil devra statuer.

**Conseil d'administration du Centre
Communal d'Action Sociale
Réunion du 13 octobre 2009 à 18h00**

Présents : Evelyne AGNIEL, Jean Emmanuel BEAURAIN, Christian CAPUS, Catherine FISSEUX, Paul KELLER, Magali DUBOIS, Blandine ROBERT, Flore PERRET.

Absents excusés : Chantal GOBLET, Lucien FILLON, Michèle LEMAL, Huguette MARZEAU

Secrétaire de séance : Magali DUBOIS.

1- Le compte-rendu du C.A du 16 juin 2009 est adopté à l'unanimité

2- Délibération 2009-007 :

**PARTICIPATION AU FONDS UNIQUE
POUR LE LOGEMENT (FUL)**

Madame la vice-Présidente fait lecture aux membres du CCAS du courrier de juin 2009, adressé par le Président du Conseil Général de l'Ardèche concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Président du Conseil Général souligne le souhait exprimé par l'Assemblée Départementale d'une mobilisation financière partenariale sur dispositif ; il sollicite ainsi les communes ou CCAS quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2009

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide de contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2009 sur la base de vingt centimes d'Euro par habitant, soit TRENTE QUATRE EUROS

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 2

3- Information : Bourses départementales

La Bourse Départementale d'Etudes vise à aider les parents non-bénéficiaires de la Bourse Nationale (collégiens, lycéens, apprentis).

Les formulaires seront à retirer aux secrétariats des établissements.

4- Projet : Portage de repas

Après discussion au sein du CCAS, il a été décidé de faire une prospection auprès de la population de la commune pour savoir qui serait intéressé par le portage de repas même occasionnellement. Une rapide enquête montre qu'un besoin existe.

Coté prestataire, le « Restaurant du Midi » à Bessèges propose de livrer –au choix – de un à sept repas par semaine, sans obligation de durée au prix de huit euros le menu complet. [Menu complet = 1 entrée, 1 plat avec garniture, 1 fromage, 1 dessert, 1 potage, 1/2 baguette].

Le portage des repas à domicile serait assuré gratuitement à partir de 4 repas commandés par jour.

... à suivre ...

5- Contact « Resto du Cœur

Les Restos du Cœur autorisent leurs bénéficiaires de Malbosq à accéder aux dons sur Bessèges.

Le Conseil s'engage à rédiger un courrier à Bessèges et à Nîmes pour certifier cet accord. Paul Keller se propose d'aller à la journée d'ouverture pour accueillir les habitants de la commune.

Le CCAS continue d'appuyer la demande d'ouverture d'un centre de distribution sur les Vans.

6- Calendrier et préparation des activités de cette fin d'année

a. LOTO

Le LOTO se déroulera le dimanche 8 novembre 2009.

Rendez-vous le samedi 7 novembre 2009 à 14 heures, à la Salle des Fêtes, pour emballer les lots et préparer la salle

Bravo par avance aux pâtisseries talentueux !

b. Repas de fin d'année

Le repas de fin d'année se déroulera le 06 ou le 13 décembre 2009. Plusieurs traiteurs ou restaurants seront contactés.

c. Colis

Un colis de fin d'année sera prévu et distribué selon les modalités habituelles

d. Noël de l'Ecole

Elisabeth se propose de nouveau cette année pour conter Noël en occitan.

La date sera déterminée lors de la prochaine réunion.

7- Questions diverses

Demande de participation financière de la commune nous est faite pour le voyage du collège de Bessèges (280 € par élève)

– à suivre - .

Prochaine séance : mardi 17 novembre à 18 heures.

11 janvier 2010

Conseil Municipal

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, , Robert CHAMBOREDON, Huguette MARZEAU, Catherine FISSEUX, Régis HUREZ, Paul KELLER

Absents représentés : Evelyne AGNIEL (pouvoir à Robert CHAMBOREDON) Jean Emmanuel BAURAIN (pouvoir à Michel PIALET), Magali DUBOIS (pouvoir à Yves LEMAL)

Absent : Pierre CHAZERANS

Secrétaire de séance : Régis HUREZ

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

1) Délibérations :

2010-001 : SPANC – Délégation de service

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de St PAUL LE JEUNE ne peut plus assurer la prestation de service pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Pour cette raison il est nécessaire de recourir à un autre prestataire de service pour réaliser, pour le compte de la commune les contrôles d'assainissement non collectif et propose d'engager une procédure de consultation adaptée.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur ces diverses propositions

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :
DECIDE

- **D'avoir recours à un autre prestataire de service pour réaliser, pour le compte de la commune, les contrôles d'assainissement non collectif.**
- **D'engager la procédure de consultation utile**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.**

DIT que la procédure de prestataires interviendra au plus tard le 1^{er} février 2010, dans cette perspective fixe la date de réception des offres au samedi 23 janvier 2010

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2010-002 : SEBA – Accord pour modifications statutaires

Monsieur le Maire demande au conseil, conformément à l'article L 5211-20 du CGCT de valider les modifications statutaires proposées et approuvées par

le Comité Syndical du SEBA du 29 juin 2009.

Le conseil municipal ayant pris connaissance des modifications des statuts :
Le conseil municipal accepte les modifications statutaires du SEBA.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2010-003 : Personnel – Désignation des postes, modification

Objet : modification du poste d'agent des services technique à temps non complet en un poste d'agent administratif à temps non complet.

Vu la délibération du 12 mai 2006 et pour être en sincérité avec le budget M 14

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide à daté du 1^{er} janvier 2010 la modification du poste d'agent des services techniques à temps non complet en un poste d'agent administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

La rémunération sera calculée au prorata des heures de travail (20/35) sur la base du 3^{ème} échelon de l'échelle trois de la catégorie C (IB 299-IM 294)

Cette modification donnera lieu à la modification du contrat de travail de Sylvia BROCHIER.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2010-004 : Facturation de compteur d'eau

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 septembre 2008.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 19 du règlement du service d'eau potable et à l'article L332-15 du Code de l'Urbanisme, la commune est en droit de faire payer aux nouveaux abonnés « le coût effectif » des travaux de branchement au réseau d'eau potable.

Après avoir pris connaissance du dossier et reprenant sa décision antérieure, le conseil municipal DECIDE de faire payer les travaux de

branchements aux nouveaux abonnés de Leyroles (un branchement) et des Combre (un branchement).

DECIDE de maintenir le tarif de 2008 (523,12 €uro) et d'appliquer ce tarif aux deux propriétaires bénéficiaires.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2010-005 : Convention ATESAT

(Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

La convention signée en décembre 2006 (délibération du conseil municipal de 11 /12/ 06) a expirée le 31 décembre 2009 et doit être renouvelée pour une période de 3 ans à dater du 1^{er} janvier 2010. Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention avec l'Etat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention 2010--2012 ATESAT.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2010-006 : Tarifs Municipaux 2010

Taxe de séjour forfaitaire - Tarif pour la saison 2010.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.2333-26 du CGCT, la commune de Malbosc, entrant dans le cadre des communes situées dans les zones de montagne et des massifs définis aux articles 3 et 4 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985, a institué par délibération du 16 janvier 2004 une taxe de séjour forfaitaire. Il convient de fixer le tarif pour la saison 2010.

Depuis le 1 janvier 2008, le Conseil Général a instauré une taxe additionnelle à la taxe de séjour. Elle est de 10% du tarif de la taxe communale. Ce taux fixé par la loi est uniforme et invariable, soit pour Malbosc, $0,40\text{€} \times 10\% = 0,040\text{€}$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de maintenir la fixation de la période de perception du 1 avril au 30 septembre,
- de fixer le tarif à 0.40 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil.
- de reverser à l'office de tourisme 0.05€ par

nuitée et par unité de capacité d'accueil.

- de reverser au Conseil général la taxe additionnelle de 0.040€.

- de fixer la date de versement au receveur municipal de la taxe de séjour forfaitaire perçue par l'ensemble des logeurs au 31 octobre.

Location de la salle communale.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2009 aux personnes ne résidant pas sur la commune.

Le tarif 2009 est maintenu à 130 € pour le week-end, avec une caution de 200 €.

De plus, toute personne désirant louer la salle communale en hiver. (Résidents et non résidents) se verra demandé une participation au chauffage de 50 € pour le week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide le maintien des tarifs pour 2010

Droit de place :

Après débats, le Conseil municipal décide le maintien du tarif de droit de place à 5 € pour 2010.

Concession cimetière

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs 2009 pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le maintien des tarifs :

Concessions trentenaires : Prix du m² : 75 €

Concessions cinquantenaires : Prix du m² : 110 €

Gestion de l'eau

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs 2009 pour l'année 2010 concernant le prix du mètre cube d'eau, la location du compteur, et la pose du compteur lors d'un branchement neuf sur réseau existant et changement de compteur endommagé. L'abonnement au réseau est porté de 89,25 € à 90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs pour 2010 :

Abonnement au réseau d'eau : 90,00 €

Location compteur : 8,40 €

Pose de compteur en branchement neuf : 50 €

Changement de compteur endommagé : 70 €

Prix du m³ d'eau : 1,20 € le m.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2010-007 : Régie de l'Eau – AEP FABRE

Monsieur le Maire fait part au conseil du pré-rapport PHASE 3 du Diagnostique des Réseaux d'Alimentation en Eau Potable

Le rapport met en évidence des difficultés d'approvisionnement en eau potable sur le secteur de Fabre : Faiblesse de la ressource en été et qualité bactériologique de l'eau très souvent non satisfaisante.

La ressource de La Combe doit être, à terme, abandonnée, la recherche d'une nouvelle ressource est impérative.

Compte tenu des constats et de l'étude, il est nécessaire de lancer un APS pour amener une nouvelle ressource d'eau potable à FABRE

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Autorise Monsieur le Maire :*

- à lancer les consultations nécessaires en vue de la réalisation d'un APS,
- à demander les subventions
- à inscrire au budget les sommes nécessaires
- à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2°) Point de situation des projets en cours de réalisation

- Collecte verre, papier, creux (bac jaune) et OM (bac vert).

Les containers de remplacement des tours à verre ont été livrés, il faudra revoir leur nombre et leur emplacement. Nous sommes toujours en attente de livraison des containers papier. En principe tous les hameaux devraient en être équipés.

- **Travaux à prévoir** : revoir les surfaces au sol occupées, acheter le terrain nécessaire à la réalisation des dalles et la pose de cache containers (budget 2010)

- Travaux d'amélioration du carrefour D 216 / VC 11 (Sabuscles)

Monsieur le Maire présente au conseil l'état d'avancement du dossier, l'arpentage a été réalisé, les propriétaires sont d'accord pour céder le terrain nécessaire. Prochaine étape : appel d'offre.

- AEP Pont du Moutet

La canalisation est posée sur la moitié du tracé.

- Compteurs de production

Le temps de décembre et celui de ce début janvier n'a permis de commencer leur pose ; seul celui de Malbosquet sera posé semaine 4 avant la mise en eau de l'AEP pont du Moutet.

- Cimetière

Monsieur le Maire présente au conseil l'état d'avancement du dossier,

Les travaux de la 1ère tranche d'aménagement ont été lancés début décembre (pose de barrières sur le mur de soutènement et mise en sécurité du dépôt de végétaux (intérieur) et des containers (extérieur). Les barrières sont livrés mais les travaux n'ont pu débuter en décembre à cause du temps.

- Projet Energie – Biomasse - Production de granulés

Monsieur le Maire présente au conseil l'état d'avancement du dossier : l'étude de faisabilité est en cours, une première réunion du Comité de liaison (ECOREN, Professionnels et experts de la filière bois, DDEA, CG07, Elus municipaux et Association forestière de Malbosc) a eu lieu le 27 novembre. La prochaine réunion aura lieu le 29 janvier 2010 après 2 mois d'échanges au sein du comité.

Questions diverses :

- CCAS bilan des actions de fin d'année :

Succès pour les activités traditionnelles de fin d'année, le repas réalisé par le traiteur de Bessèges « le Poëlon Cévenol » a été apprécié par tous et les 11 colis ont fait onze anciens heureux.

Succès aussi pour les après-midi pour les plus jeunes, de l'après midi médiévale avec son goûter d'époque venu d'Aujac au samedi après midi occitan animé par Elisabeth Azzolini.

▪ Vœux du conseil municipal :

Le 16 janvier à 16 h 30 à la Salle des Fêtes

- Dates de la Foire

en 2010 : 17 octobre

Prévision 2011 : 23 octobre

Fin des travaux 22 heures 30

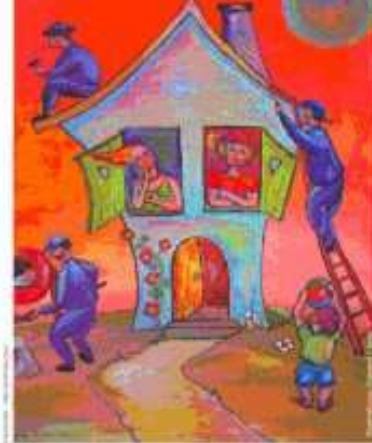
Communauté de Communes du Pays de Jalès

Programme d'Intérêt Général « plan de cohésion sociale » (PIG) : Rénovez pour louer en Ardèche Méridionale.

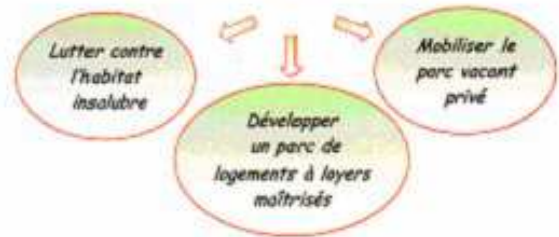
La communauté de communes Pays de Jalès a décidé d'adhérer au PIG qui est une opération lancée par le Pays de l'Ardèche Méridionale sur l'ensemble du territoire.

Jusqu'au 30 avril 2010, ce programme n'intervient qu'au niveau des propriétaires bailleurs pour qu'ils puissent bénéficier d'aides, sans condition de ressources, sur les travaux de réhabilitation de logements économes en vue d'économies d'énergie. En contrepartie de subventions et d'avantages fiscaux, le propriétaire s'engage par convention, pendant 9 ans, à louer le logement avec un loyer ne dépassant pas les plafonds définis en fonction de la taille du logement. L'animation de ce programme a été confiée au CAL* 07 qui accompagne les bailleurs au montage des dossiers de subvention à déposer auprès de l'ANAH (Agence de l'Amélioration de l'Habitat). Le Syndicat de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM) complète les subventions de l'Etat. De même si une collectivité participe financièrement à l'opération, l'Etat abonde encore le montant de la subvention. Ainsi, en fonction des travaux et des subventions des collectivités, le montant des aides incitatives peut atteindre jusqu'à 50 % du montant des travaux (plafonné à 500 €/m²). Avant le dépôt du dossier, le propriétaire doit effectuer un diagnostic performance énergétique (mission confiée à Habitat et Santé, et Observans) qui orientera les travaux vers des économies d'énergies.

Rénovez pour louer en Ardèche Méridionale



L'objectif poursuivi est triple



Pour toute information concernant cette opération, vous pouvez d'ores et déjà contacter le CAL* 07 au n° vert : 0 800 652 035.

***Centre d'amélioration du logement de l'Ardèche**



Soutien à la vie associative

La Communauté de Communes du Pays de Jalès lance aux ASSOCIATIONS un APPEL A CANDIDATURE : afin de favoriser les partenariats, de valoriser les richesses humaines, culturelles, patrimoniales... de son territoire, la Communauté de communes du Pays de Jalès propose une aide financière (jusqu'à 1000€) pour l'organisation de manifestations sur son territoire. Info au 04.75.39.32.71.

Communauté de Communes du Pays de Jalès



Partenariat entre les bibliothèques

La CDC porte le projet de mise en réseau informatique du fonds des bibliothèques de Banne, Berrias et Casteljalou, Malbos, St Paul le Jeune. Un fonctionnement en réseau va permettre une meilleure gestion des réservations et des échanges d'ouvrages entre les différentes communes. Ainsi, un lecteur adhérent à la bibliothèque de Banne pourra profiter des ouvrages de St Paul le Jeune et vice-versa...

Ces bibliothèques publiques ont été équipées d'un ordinateur avec un accès à Internet et d'un logiciel de gestion documentaire. La Communauté de Communes a recruté, pour une période de 6 mois, Mme Béatrice Danjoux, qui a saisi informatiquement les fonds.

Les bénévoles des différentes bibliothèques reçoivent actuellement une formation à l'informatique par l'animatrice de la Communauté de communes.



Atelier lecture Intercommunal

Cet atelier gratuit se déroule tous les mercredis de 10h30 à 12h00 (hors vacances scolaires, participation libre et gratuite) et offre aux enfants de 6 à 12 ans la possibilité de se rencontrer dans un cadre ludique autour du livre et de la lecture (ateliers d'écriture, d'illustration, de bricolages manuels...)

Cette année, il a lieu à la médiathèque de St Paul le Jeune sur le thème de La Musique. Les animatrices vont faire découvrir les différents styles musicaux, les paroles de chansons, les instruments, les artistes... via des ateliers ludiques tels que des quizz musicaux, l'illustration de chansons... et les enfants sont invités à nous présenter leurs musiques préférées...



Centre de Loisirs « Les Balladins »

Toujours situé à la salle d'activité de l'école maternelle de St Paul Le Jeune, « Les Balladins » accueille tous les enfants de 2 à 12 ans (scolarisés), les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h00, à la journée, à la demie journée, avec ou sans cantine.

Présentation:

L'équipe pédagogique propose des activités ludiques adaptées aux besoins et aux envies des enfants. Le centre de loisirs, c'est aussi monter des projets, lancer des dynamiques, travailler en équipe, en partenariat avec les associations locales, « Tennis Club de St Paul Le Jeune », « Heyoka », « Animations, culture, loisirs », « Gaïa », « Floribunda » et le CCAS, pour offrir aux enfants des animations variées et de qualités.

Bilan activités 2009:

Les journées au centre se ponctuent d'activités manuelles, sportives, créatives, ludiques et laissent aussi des temps libres aux enfants. Voici des exemples de certaines animations exceptionnelles:

- Stage de trapèze volant / cirque

- Kermesse médiévale
- Stage de Théâtre et chant avec Louis Arti
- Séjour d'une semaine dans une ferme pédagogique dans le Larzac
- Baignade en rivière avec Fabienne, diplômée SB
- Fabrication de fromage au Viel Audon
- Spectacle de magie réalisé par les enfants

Perspectives 2010:

- Stage de danse africaine et de percussions du 12 au 16 avril, inscription à la semaine
- Séjour dans une ferme pédagogique dans le Larzac du 2 au 6 août 2010
- Projet jardin; plantation, récolte, transformation, boutures, cuisine
- Rencontres inter générationnelles autour d'ateliers créatifs et de jeux de sociétés
- Rencontre avec Mario Ramos (auteur/illustrateur) au salon du livre jeunesse le 27 janvier
- Participation au concours « l'affiche mystère »

Attention: Pour certaines activités, les places sont limitées. Pensez à inscrire vos enfants!

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter l'équipe d'animation:

Valentine Dal Fiume, Juliette Bardoux Gosse ou Nadine Argenson au 04 75 39 32 71

centredeloisirs.lesballadins@orange.fr



SICTOBA : l'année 2009

Tour d'horizon de l'année 2009 du SICTOBA

Collecte sélective des emballages : respectons les consignes pour économiser !

Cette année le SICTOBA est malheureusement forcé de constater que la quantité de déchets indésirables contenus dans les bacs jaunes a fait un bon en avant.

Après un réel recul du taux d'erreurs de tri en 2008, il était à 24%, aujourd'hui il est à 28%. Ce taux de refus très élevé pénalise l'ensemble des administrés tant sur le plan pratique que financier.

Le coût du tri des 28% de refus est de 64 000 € soit 2,21 € par habitant et par an. Le respect des consignes de tri affichées sur les bacs jaunes permettra de réduire ce coût.

Trier ses déchets n'est pas toujours facile. Les animateurs du SICTOBA sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

N'hésitez pas à les contacter au numéro suivant :
04.75.39.06.99.

Info : les gros cartons sont à déposer en déchetterie car ils encombrant les bacs jaunes.

Moins de déchets : la solution !

Trier, traiter, recycler, pourquoi ne pas produire moins de déchets ? Cette année je choisis de faire au moins un geste pour réduire mes déchets.

Quelques exemples de gestes en faveur de la réduction des déchets :

- Utiliser un sac à provisions plutôt que les cartons laissés à disposition par le supermarché.
- Préférer les produits à la coupe pour la viande et le fromage et en vrac pour les fruits et légumes,
- Pour les produits d'entretien et cosmétique je choisis les produits concentrés,
- Je limite mes impressions papier,
- J'utilise des piles rechargeables,
- Je compost mes déchets organiques,

Pour notre bien être et celui de notre environnement, chaque geste compte !

Cet article, écrit par le service communication du SICTOBA et sous sa responsabilité, n'est pas exhaustif du problème de la gestion des déchets. Considérons le comme une contribution, un avis dans le débat entre citoyens que nous devons avoir sur la "production" et la gestion de nos déchets
La rédaction

Le refus dans les bacs jaunes



Les déchets indésirables contenus dans les bacs jaunes peuvent causer des débordements.



Collecter et transporter des refus augmentent les coûts.



Au centre de tri, les agents retrient nos emballages. Ils séparent les bouteilles plastiques transparentes des bouteilles plastiques opaques, des bricks alimentaires... Les déchets indésirables augmentent leur charge de travail et le rend d'autant plus fastidieux.



Réacheminer les refus vers une filière adaptée augmente les coûts de traitements

